

DEL-2023-143 en date du 5 octobre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES LANDES-GENUSSON

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt-heures, le Conseil Municipal des Landes-Genusson, dûment convoqué le vingt neuf septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GIRARD, Maire.

Étaient présents :

MM Valérie BAUDON, Florence BOSSARD, Amélie DESFONTAINES, Françoise EMSENS, Élisabeth GALAIS, Caroline GABORIEAU, Laurence POINTECOUTEAU, Emilie PIFTEAU, Cathy POUPLAIN, M. Raphael CHIRON, Morgan GAUTHIER, Guy GIRARD, Jacky HERLIN, Damien HILAIRET, Régis MOUILLE, Jean-Pierre ROY, Olivier ROY, Philippe VINET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Régis MOUILLE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	18
Procuration(s)	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Vote(s) Pour	18
Vote(s) Contre	0
Abstention(s)	0

OBJET : PROCEDURE D'EXTENSION DU CIMETIERE – VALIDATION ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire rappelle la procédure engagée pour l'extension du cimetière communal.

- Un courrier a été expédié le 26 septembre au préfet sollicitant l'extension du cimetière avec plan d'agrandissement et étude de sol mais également sollicitant l'ouverture de l'enquête publique nécessaire avec désignation d'un commissaire enquêteur.
- Un état des décès sur la commune au cours des 5 dernières années mais aussi l'état des sépultures effectuées depuis 5 ans (en effet, tous les décès ne conduisent pas à une inhumation aux Landes-Genusson)

Le plan d'agrandissement présenté en séance fait état de la modélisation des cheminements piétons et pmr, des accès, stationnement et agencement global du futur cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'extension du cimetière communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure administrative correspondante.

Fait et délibéré aux LANDES-GENUSSON, les jour, mois et an susdits.

Transmis en Préfecture,
Publié ou notifié le



Pour copie conforme au registre,
Le Maire,

Guy GIRARD.

Le secrétaire de Séance,



Régis MOUILLE

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 085-218501195-20231005-DEL_2023_143-DE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.